

PAGE I

DATE = 21 AURI / 05

Mémoire présenté au Bape en opposition à l'implantation d'un site d'enfouissement en forêt dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

DOSSIER = 6212-03-045

212 NP DM13

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

1- Tout d'abord, il est difficile de comprendre que cette Régie soit toujours à la recherche d'un site en mai 2005 alors qu'elle savait que le site de L'Anse-à-Gilles devait être fermé dès septembre 2003.

Aujourd'hui leur réaction et leur empressement ressemble plus au naufragé qui s'accroche à une lame de rasoir.

2- Il est visible que le choix de ce nouveau site en est un de désarroi et de dernière minute, bien des aléas et inconvénients ont été oubliés et non analysés.

3- La portion de route qui conduit à cet endroit, de l'église de St-Cyrille au Rang des Gaudreault est tellement détériorée qu'elle est presque impraticable pour ces camions sans un risque élevé d'accidents à conséquence écologique.

4- De plus cette même route dans la portion du rang des Gaudreault jusqu'au site potentiel, traverse une zone faunique où chevreuils et orignaux abondent et ne feraient qu'augmenter le nombre d'accidents avec ces magnifiques bêtes.

5- Et si on nous conseille et recommande de ne pas acheter ou consommer de Kiwis parce qu'ils sont importés d'Australie et que les distances de transport sont trop grandes créant une pollution par le CO₂, pourquoi charrier nos vidanges serait-il toléré?

6- Il n'y a aucune ligne électrique desservant présentement ces lieux et la construction de cette ligne nécessaire pour opérer ce site, en plus d'être onéreuse, affectera et détruira le magnifique paysage encore intact que présente cette route.

7- La construction du site lui-même nécessitera une coupe à blanc. Or ce genre de coupe est défendue par un règlement des MRC pour les lots privés. Quoique ces lots semblent propriétés de la Couronne, le même règlement devrait s'appliquer sinon il risque de créer un préjudice grave aux propriétaires privés: deux poids, deux mesures.

PAGE 2

SUITE = DOSSIER : 6212-03-045

8., Selon la loi de Newton, tout ce qui monte doit redescendre. Plus on y montera de vidanges, plus on y augmente le risque de retour sur quelques formes que ce soit. Les expertises et tests menés nous disent que les risques d'écoulement seraient faibles et négligeables. Ce n'est pas suffisant, la tolérance doit être zéro. Les ingénieurs qui avaient mené les tests sur la toile du stade Olympique ont vu cette toile se déchirer et tomber sur la tête des exposants. Que conclure?

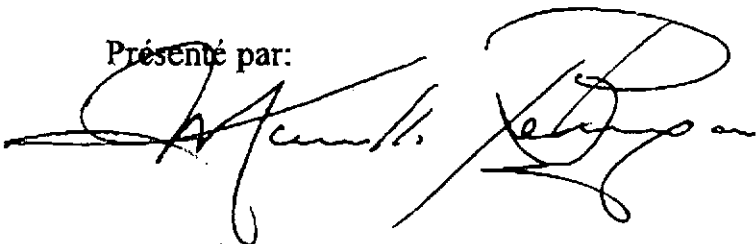
9., Les environs immédiats de l'ancien site demeure une option valable et il est difficile de comprendre que le dézouage ait été refusé quand on sait que les demandes bien présentées sont acceptées dans l'ordre de 70% et qu'en plus on y aurait investi 225,000\$ dans cette simple opération. Tout est déjà là, faut-il en éparpiller à la grandeur du territoire de ces vidanges? De plus il est bon que les gens les voient afin de se rappeler d'en produire le moins possible.

10-En terminant je crois qu'à la base, avant de choisir un nouveau site il aurait fallu penser comme à Hydro-Québec, et tout comme il se fait ailleurs, trouver un vrai administrateur responsable à la tête de cette Régie. ~~Sachant que le président actuel a déjà~~ déclaré qu'il en avait par dessus la tête du site, qu'il déclarait publiquement dans les journaux qu'il n'avait pas d'autre choix que d'être en infraction,

les colombins flottent toujours au grand air dans cette municipalité,

Le remplacer serait un premier pas à faire dans la bonne direction.

Présenté par:



Marcellin Bélanger

TEL = 418-643-7447
1-800-463-4732

FAX = 418-643-9474

DATEE : 21 AVRIL 05